

Bonjour,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt du contenu de la pétition de la Ligue de Défense des Conducteurs que vous avez signé et m'avez adressé.

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le projet du gouvernement de généraliser l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire, ce dont je vous remercie.

Je tenais en premier lieu à vous faire savoir que je partageais votre opposition à ce projet, que j'ai récemment et publiquement qualifié d'idiotie absolue.

En effet, cette mesure est mal préparée, inutilement répressive et pourrait même s'avérer contre-productive, ainsi que vous le soulignez.

Mal préparée car les résultats de l'expérimentation sur laquelle s'appuie le gouvernement sont contestés par plusieurs associations, qui se fondent non seulement sur les données d'accidentologie rendues publiques, mais également sur le fait que cette expérimentation n'ait duré que deux ans, sur des routes qui ont parfois été en travaux. Or en dessous de cinq ans, les résultats ne peuvent être considérés comme suffisamment fiables et probants.

Inutilement répressive car elle n'opère aucune distinction entre les comportements dangereux et ceux qui ne le sont pas, et pénalise ainsi l'ensemble des conducteurs. J'estime qu'il aurait été plus pertinent de mettre l'accent sur la prévention, sur l'amélioration de l'état de nos routes et de la signalisation, ainsi que sur le renforcement des sanctions prévues pour les comportements dangereux.

Contre-productive, enfin, car faire rouler les automobilistes à une vitesse inutilement basse ou leur laisser penser qu'ils sont en sécurité uniquement en respectant les limitations de vitesse pourrait avoir pour effet de diminuer leur capacité d'adaptation de leur conduite à leur environnement.

J'ajoute qu'une telle mesure pénalisera avant tout les habitants des territoires ruraux, qui sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler.

Pour toutes ces raisons, je suis favorable au maintien de la vitesse à 90 km/h sur le réseau secondaire.

Concernant votre demande de commission d'enquête, il n'est malheureusement pas possible d'y répondre favorablement dans la mesure où le droit de tirage de notre groupe parlementaire a déjà été utilisé pour créer une commission d'enquête sur la question des déserts médicaux.

Pour autant, j'ai manifesté mon opposition à ce projet gouvernemental à travers plusieurs initiatives.

J'ai tout d'abord interpellé le gouvernement pour lui demander qu'un débat soit organisé à l'Assemblée nationale sur cette question. Cela permettra à la représentation nationale de se saisir de cette question essentielle. Si un tel débat est organisé, je m'opposerai de toutes mes forces à l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire.

J'ai ensuite apporté mon soutien à la proposition de loi visant à permettre aux préfets et aux présidents de conseils départementaux de maintenir la vitesse maximale autorisée à 90 km sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central de mon collègue Vincent Descoeur. Cette proposition vise à laisser le soin aux acteurs des territoires, qui connaissent le mieux les caractéristiques du réseau routier, de déterminer la vitesse maximale autorisée sur ce réseau pour lequel ils ont autorité en fonction de ces caractéristiques.

J'ai enfin lancé une pétition en ligne dans le territoire dont je suis élu, afin de faire part au gouvernement de votre colère et de votre souhait de voir cette mesure abandonnée. Je vous invite à la soutenir en cliquant à l'adresse suivante : <https://www.change.org/p/edouard-philippe-non-à-l-abaissement-de-la-vitesse-à-80-km-h-sur-le-réseau-secondaire>

Je poursuivrai ce combat en votre nom. Vous pouvez compter sur ma mobilisation de tous les instants pour tenter de faire évoluer la position du gouvernement sur cette mesure.

Je demeure à votre écoute pour toute action complémentaire que vous jugeriez utile et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.